

Programme de formation

La cessation volontaire d'activité

Objectif de la formation

La cessation d'activité est une mission exceptionnelle aux enjeux importants pour le client et le cabinet. Aussi, cette formation vous propose d'identifier les règles spécifiques en matière juridique, fiscale et comptable.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **Identifier les obligations juridiques, comptables et fiscales**
Règles communes à toutes les entreprises
Règles applicables aux entreprises individuelles
Règles applicables aux sociétés
- **Déterminer les régimes d'exonérations des plus-values**
Exonération petites entreprises
Exonération cession de branche d'activité
Exonération départ à la retraite
- **Apports théoriques et pratiques**

Intervenante



Arlette PATIN,
Expert-comptable, commissaire aux comptes

Méthodes pédagogiques

Alternance de théorie et d'exemples concrets, avec des cas pratiques et des exercices.
Un support est projeté lors de la formation. Un livret pédagogique est remis aux participants au début de la formation.

Modalités d'évaluation

Un test d'évaluation des acquis est réalisé à la fin de la formation.
Une attestation de présence est adressée au stagiaire à l'issue de la formation ainsi qu'un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

Inscription via notre formulaire d'inscription sur le site : au minimum 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session.
En cas de prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session.



Mercredi 11 déc. 2024
De 9h à 17h30



7 heures



Présentiel à Picpus,
Paris 12^{ème}



18 personnes maximum



Experts-comptables et avocats



Adhérent/Correspondant :
inclus
Autres publics :
400 € HT – 480 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85